

Ne restez pas seul.e.s, rejoignez le Snes-FSU !

## Pourquoi adhérer au Snes-FSU ?

→ pour ne pas être seul.e, élargir son réseau professionnel grâce aux rencontres, aux échanges. Former un collectif, c'est indispensable pour faire aboutir nos revendications.

→ pour s'informer et être informé.e sur ses droits, obtenir les outils nécessaires à la défense de nos métiers et de nos conditions de travail.

**Un.e collègue informé.e de ses droits est un collègue qui pourra se défendre.**

→ pour trouver de l'aide et se défendre en cas de besoin, se faire épauler en cas de conflit avec ses supérieurs, bénéficier d'un suivi personnalisé par les collègues militant.e.s qui prennent le temps nécessaire de vous accompagner dans vos démarches.

→ pour s'impliquer au niveau de l'établissement, au niveau académique et national, faire entendre ses idées, aider ses collègues.

**Adhérer au Snes-FSU, c'est être plus fort individuellement et collectivement !**

## Comment adhérer ?

► dans votre établissement en contactant le trésorier ou le S1 (secrétaire de la section Snes-FSU) de votre établissement.

► en ligne : sur le site du Snes-FSU de Lille.



Montant de la cotisation : 25€ (soit 8.5€ après déduction du crédit d'impôt de 66%, même si vous ne versez pas d'impôt)



Kevin Plouviez et Karine Galand, secteur AESH Snes-FSU Lille

## Les permanences

APPELEZ LA PERMANENCE du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30

Pour des demandes moins urgentes ou plus spécifiques :  
permanence spéciale AESH le vendredi après-midi.

### Les stages et réunions

Une vision est prévue au 1er trimestre, consultez régulièrement notre site et FB spécial AESH

## Section académique du SNES-FSU

209 rue Nationale - 59000 Lille

► Tél : 03 20 06 77 41

► Mail : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)



[lille.snes.edu](http://lille.snes.edu)



[facebook.com/snesdelille](https://facebook.com/snesdelille)



[facebook.com/aesh](https://facebook.com/aesh)



[twitter.com/snesdelille](https://twitter.com/snesdelille)



**Pas une violence sexiste ou sexuelle sur mon lieu de travail !**

### Permanence Violences sexistes et sexuelles au travail

La section académique du Snes-FSU assure, un jeudi par mois, de 10h à 12h30, une permanence dédiée aux violences sexistes et sexuelles au travail. Pour prendre rendez-vous ou nous contacter tout au long de l'année : [vss@lille.snes.edu](mailto:vss@lille.snes.edu)



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

► FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀  
avec les syndicats de la FSU



Publication du Syndicat National des Enseignants de Second Degré (SNES) - Section académique de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille - Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax. : 03 20 06 77 49 - [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) - site internet : [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu) - Direction de la publication : Jean-François Carémel - Agence Good Mood - Imprimerie PrintForum, Wasquehal - CPPAP N°0521 S 05524 - Dépôt légal n°651 - Prix : 0,76€ - Abonnement : 5€ 33



209 rue Nationale à Lille, tél : 03 20 06 77 41  
courriel : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)  
site : <https://lille.snes.edu/>



S3 Lille, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré  
Bulletin de rentrée AESH - Septembre 2022

ISSN : 2426-556X

## L'édito

### Un vrai statut, un vrai métier

L'inclusion scolaire va mal, nous remarquons ces dysfonctionnements à plusieurs niveaux.

Les élèves voient leur accompagnement se mutualiser presque systématiquement depuis l'instauration des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL). Comme l'accompagnement ne cesse de s'éparpiller, les accompagnant.e.s éprouvent un sentiment de perte de sens dans l'accomplissement de leur mission. Les AESH, par méconnaissance, par peur et aussi parfois par besoin de reconnaissance professionnelle, effectuent des missions qui ne sont pas les leurs. Ils et elles subissent des injonctions contradictoires, des changements d'emploi du temps sans concertation préalable et autres petites humiliations méprisantes... Face à ces difficultés, le Snes-FSU de l'académie de Lille défend de bonnes conditions d'accueil pour les élèves et de travail pour les AESH.

Les AESH aspirent à exercer leur métier dans des conditions dignes, mais le Président reste sourd à leurs revendications. Sachez que nos équipes vous accompagneront encore et toujours dans vos luttes syndicales.

Oui, il y a encore des combats à mener et les accompagnant.e.s ont toutes les raisons d'être en colère suite aux propos du président Macron : « Durant ces cinq ans, on a créé plus de postes, on a stabilisé les postes et on a permis de donner un statut et d'enlever de la précarité ». Ce qui est en grande partie faux. De plus, il n'est pas question pour E. Macron de revaloriser les salaires, mais bien de compléter le temps de travail des accompagnant.e.s avec du temps périscolaire : « Permettre à nos AESH de pouvoir travailler 35 heures, c'est un vrai investissement, car ça coûte énormément d'argent public », disait-il en avril 2022.

Nous pensons qu'il faut reconnaître le vrai temps de travail des AESH et revaloriser les salaires plutôt que d'ajouter des missions complémentaires.



■ Karine Galand et Kevin Plouviez

**Avec le Snes-Fsu...**

**Lutter contre la précarité du statut**

**Une rémunération à hauteur du travail réalisé**

→ Le Snes-FSU est la seule organisation syndicale à s'être battue pour que l'académie de Lille paie correctement les AESH, selon les préconisations ministérielles, et pour que **la règle de l'arrondi au supérieur** de la quotité de travail soit respectée.

→ Le Snes-FSU s'est également battu pour que les **jours de fractionnement** puissent être de nouveau pris par les AESH comme demi-journées de congé supplémentaires et ne soient pas forcément annualisées par l'administration dans le temps de travail.

Plus d'informations sur notre site



**Sortir de la précarité**

→ Contrairement aux affirmations de l'ex-ministre de l'Éducation nationale, les AESH restent des salarié.e.s précaires. Les contrats de 2 x 3 ans, puis les CDI ne sont absolument pas une avancée. Ils n'apportent rien d'autre qu'une pseudo-stabilité professionnelle.

→ La précarité est aussi causée par des salaires trop faibles : les AESH sont rémunéré.e.s au niveau du SMIC, et le ministère est obligé de revaloriser en urgence l'indice plancher de leur grille indiciaire pour courir après la revalorisation régulière du SMIC. Cette situation est intolérable !

**ÊTRE AESH, DANS L'ACADÉMIE DE LILLE**

Question	Réponse
Avec les PIAL vos conditions de travail se sont améliorées?	98
Pensez-vous être correctement rémunéré ?	100

**Nous revendiquons :**

- un vrai métier de la fonction publique de catégorie B avec des possibilités d'évolution de carrière et de mobilité ainsi qu'une solide formation.
- un temps de travail 100% basé sur le temps de présence des élèves (au lieu de 62 % comme le plus souvent) ferait automatiquement sortir de la précarité des milliers d'AESH.
- Aujourd'hui les AESH géré.e.s par les lycées mutualisateurs sont injustement pénalisés.es. Nous demandons la mise en place d'un unique employeur : l'Éducation nationale.



**Avec le Snes-Fsu... Obtenir de nouveaux droits**

Le Snes-FSU revendique un vrai métier d'experts de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et demande :

- La suppression des PIAL, qui servent d'abord à gérer la pénurie d'AESH dans une logique de rentabilité.
- Il est indispensable de mettre fin à une mutualisation qui aboutit dans les classes au saupoudrage de l'accompagnement des élèves. Seul un accompagnement le plus individualisé possible permettra de réaliser une inclusion réussie, synonyme de progrès dans les apprentissages.
- La création d'un corps spécifique de catégorie B de la Fonction publique.
- Des formations professionnelles qualifiantes et diplômantes.
- Un recrutement des AESH à temps complet basé sur le temps d'accompagnement de l'élève qui permettrait en parallèle une revalorisation indiciaire et l'augmentation de la rémunération pour sortir de la précarité.
- Le versement des primes REP et REP+.

**MOTIONS**

SH présentée par le congrès national : un vrai métier, un vrai statut, un vrai salaire...

L'INCLUSION SCOLAIRE AU RABAIS CA SUFFIT !!!



**Avec le Snes-Fsu...**

**Agir pour défendre ses droits**



**Dans les établissements**

→ Le Snes-FSU intervient régulièrement dans les établissements. Il organise des **heures d'information syndicale**, les AESH peuvent y participer, c'est un droit.

→ Le Snes-FSU est également présent dans les **conseils d'administration** et les AESH peuvent se présenter aux côtés des enseignant.es et des personnels vie scolaire sur les listes de représentant.e.s du personnel. Ils peuvent ainsi défendre leurs droits, nos valeurs et notre projet pour l'Éducation nationale. Il s'agit aussi de dénoncer auprès de tous les membres du conseil d'administration, dont les parents d'élèves, et de faire inscrire dans les PV de séance, les conditions d'accompagnement dégradées des élèves en situation de handicap.

**Au niveau académique et national**

Depuis 2008, les AESH disposent de leur propre instance de représentation composée à parts égales des représentant.e.s de l'administration et des représentant.e.s du personnels désigné.e.s par les organisations syndicales élues à l'issue des élections professionnelles. C'est une instance consultative appelée la Commission consultative paritaire ou CCP qui donne un avis sur la gestion individuelle et collective des personnels, obligatoirement consultée sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires. Le Snes-FSU se bat pour que ces CCP soient également consultées sur les recrutements et les affectations, sur les congés de formation, sur l'évolution des salaires ainsi que sur l'évaluation. Au quotidien, le Snes-FSU intervient en audience, en groupe de travail et répond aux questions des AESH lors des permanences syndicales.

**Il est particulièrement important de voter aux élections professionnelles de décembre 2022 afin d'élire un maximum de représentant.e.s FSU pour défendre vos droits et en obtenir de nouveaux !**